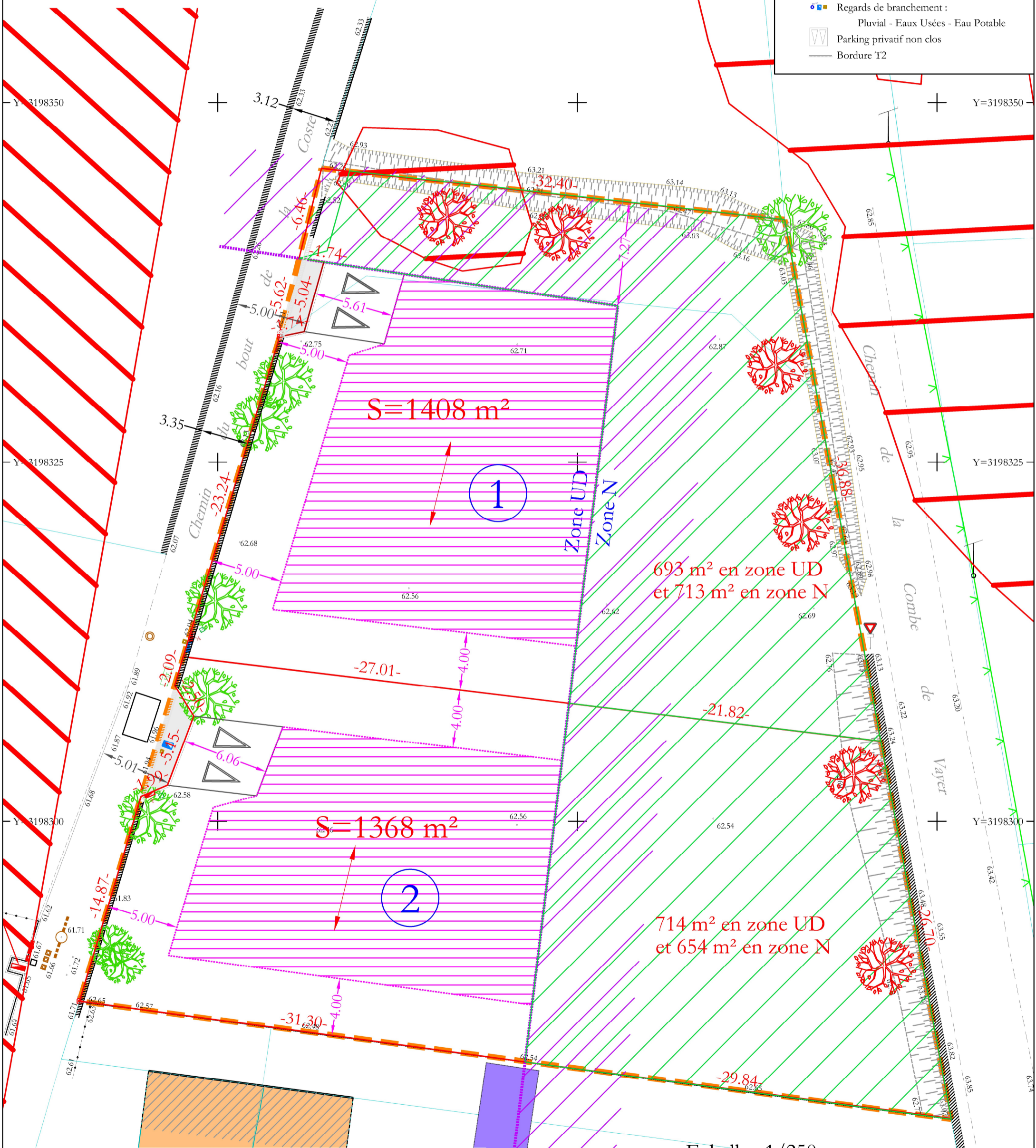


PA 10b - PLAN REGLEMENTAIRE

Section D Parcelles n° 1050 et 1051

LEGENDE

- Application graphique du parcellaire cadastral
- Périmètre de la déclaration préalable
- Morcellement
- S = 10 m² Superficie des lots
- Zone M-NU du PPRI
- Zone N du lot
- Zone N du PLU
- Zone constructible
- Orientation du faitage principal
- Arbre de haute tige à planter
- Voirie**
- Enrobée
- Regards de branchement :
Pluvial - Eaux Usées - Eau Potable
- Parking privatif non clos
- Bordure T2



La planimétrie est rattachée au système RGF 93, projection CC44.
 L'altimétrie est rattaché au Nivellement Général de la France (N.G.F.), I.G.N. 69.
 Les limites sont inopposables au tiers tant qu'elles n'ont pas fait l'objet d'un bornage contradictoire
 Levé et dressé par la SARL CHIVAS Géomètre Expert

